

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

**VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 9 juin 2023**

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	22
Pouvoirs	6
Votants	28

**Présents :**

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIPPE, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Guillaume REJMENT, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Nathanaël VETTRAINO, Peggy PERROCHON, Stéphanie JANKIEWICZ, Philippe BABY

**Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

Alain COQUERAY a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Jacques DI MARCO a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Paola CORREIA a donné pouvoir à Catherine REYT, Claire MAURANGES a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Gino CAPOCCI a donné pouvoir à Peggy PERROCHON, Pascal PICARD a donné pouvoir à Stéphanie JANKIEWICZ

**Absent(s) excusé(s) :**

Ugo CAPOCCI

**Secrétaire de séance :** Alexandre MIRANDA

---

***DELIBERATION N° DEL\_2023\_033***

**OBJET: AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS) NORD-ESSONNE HYGIE**

Madame Hélène COLELLA, Conseillère Municipale déléguée à la Santé, expose,

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nord-Essonne Hygie est une association fondée en 2019 par des professionnels de l'aide et du soin et regroupe 6 communes du Nord de l'Essonne (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon), soit un bassin de population de plus de 140 000 habitants.

Validée le 18 février 2020 par l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne à travers un contrat tri-partite, la CPTS Nord-Essonne Hygie contribue à la mise en œuvre de missions de service public, et notamment :

- à l'amélioration de l'accès aux soins des usagers du territoire ;
- à l'organisation de parcours de santé pluri-professionnels autour du patient au sein du territoire ;
- au développement d'actions territoriales de prévention ;
- à l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire ;
- à l'amélioration de la qualité de et de la pertinence des soins ;
- à la gestion des crises sanitaires.

La convention ci-annexée, a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la CPTS et la commune partenaire, au travers de la mise en place d'actions d'amélioration de la prise en charge de la Santé sur le territoire et de l'accompagnement des professionnels de l'aide et du soin.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Hélène COLELLA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de collaboration entre la CPTS Nord-Essonne Hygie et la commune ci-annexée,

VU l'avis de la Commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 30 mai 2023,

CONSIDÉRANT l'intérêt de faciliter la construction d'une offre de santé publique et d'actions conjointes adaptées aux besoins populationnels du territoire de la commune,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de collaboration avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nord-Essonne Hygie.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,  
Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par :  
Nathalie LALLIER  
Date de signature : 12/06/2023  
Qualité : Maire